

OUX OU PÈRE

ns Grégoory

GARCIA

22 Novembre 1976

9 heures 10 à Béziers
(Hérault)

Jean GARCIA

Marie-France SIGE

délivré conforme à l'acte de naissance n° 1907

06 Avril 2011

ONS MARGINALES ⁽³⁾

L'officier de l'état civil



je célébré à _____ le _____ à _____ heures _____

urs époux ont déclaré⁽⁴⁾ _____

délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____

ONS MARGINALES ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

et nom du père et de la mère.
Compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et
à l'extrait de l'acte de mariage.
ur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
r ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a
... par Me ..., notaire à ... ».

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Gwenaelle, Françoise,
Louise

Nom BIZIEN

Née le 26 février 1977
à 10 heures 10 à Aix-en-Provence
(Bouches-du-Rhône)

de ⁽¹⁾ Jacques BIZIEN

et de ⁽¹⁾ Frédéric, Grinette MARTI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 166

le 14 avril 2011

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾



PREMIER ENFANT

OUX OU PÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

é le _____

é conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 943

Le 25 mars 2011 à 15 heures 31
est né(e) ⁽¹⁾ Amélie, Maryse, France GARCIA

du sexe féminin à MELUN (Seine-et-Marne)

reconnu(e) ⁽²⁾ le 18 décembre 2010 à la mairie
de BRIE COMTE ROBERT (Seine-et-Marne)
par ⁽³⁾ des père et mère.

Délivré conforme aux registres, le 28 mars 2011

MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil ^{délégué}
Sceau
M. LAGRANGE

OUSE OU MÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

é le _____

é conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.